

Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 12 septembre 2008

- 2008-45 modification du plan de financement de la réhabilitation du plateau sportif de Montsinéry
- 2008-46 convention relative au reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- 2008-47 convention de mise à disposition des services techniques de la commune pour la collecte des déchets au profit de la Communauté de communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-48 ouverture du Zoo de Guyane au public
- 2008-49 approbation du plan local d'urbanisme
- 2008-50 modification du plan de financement du projet de réfection de la piste desservant le secteur Risquetout-Est
- 2008-51 transfert par la commune de sa compétence « Réalisation et gestion de fourrières animales » à la Communauté de communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-52 annulation du budget annexe des transports ; modification du budget primitif 2008
- 2008-53 projet de réalisation d'une passerelle flottante à Montsinéry

**MONTSINERY
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2008**

DATE DE CONVOCATION

04 Septembre 2008

DATE D’AFFICHAGE

04 Septembre 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
ABSENTS : 01
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2008/47/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE DOUZE SEPTEMBRE DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

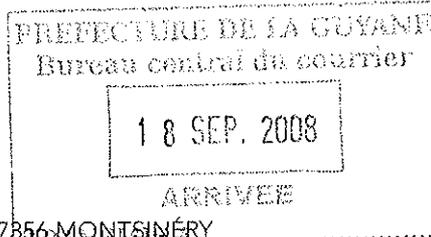
ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISSON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommé à ces fonctions qu’elle a acceptées. Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.



**DELIBERATION N°2008/47/MT
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES
A LA CCCL RELATIVE À LA COMPETENCE
COLLECTE DES DECHETS**

Le Maire expose :

La communauté de communes de Centre Littoral dispose de la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés ».

La loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et aux Responsabilités Locales permet la mise à disposition de service entre un EPCI et ses communes membres dès lors qu'elle présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Une convention établie entre la CCCL et la commune permettra de déterminer les conditions de mise à disposition des Services Techniques municipaux pour la collecte des déchets, moyennant remboursement par la CCCL des sommes correspondantes.

Il importe d'autoriser le Maire à signer cette convention dans l'intérêt général.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2008, portant extension des compétences de la CCCL à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux Responsabilités Locales permet la mise à disposition de services entre un EPCI et ses communes membres dès lors qu'elle présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.



OUI l'exposé du Maire

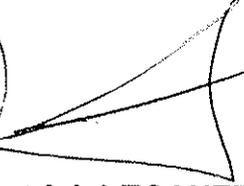
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition des Services Techniques municipaux pour la collecte des déchets, au profit de la CCCL.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Pour certification exécutoire

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 12 septembre 2008

 **Le Maire**

Patrick LECANTE

